



À TOUTES LES ASSOCIATIONS MEMBRES AFFILIÉES À LA CAF

Le Caire, le 5 juillet 2022

Objet : Finales des Compétitions Interclubs de la CAF

Chers Secrétaires Généraux,

Veuillez noter que le Comité Exécutif de la CAF, lors de sa réunion du 3 juillet 2022 à Rabat, a décidé que les finales des Compétitions Interclubs de la CAF (Ligue des Champions CAF TotalEnergies et Coupe de la Confédération CAF TotalEnergies), se joueront désormais en deux manches (match aller et match retour).

Par conséquent, l'article 28 du chapitre 3 des règlements est modifié comme suit :

« La finale sera jouée en deux matches, aller et retour. L'équipe qui aura totalisé le plus grand nombre de buts au cours des deux rencontres sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité au nombre de buts marqués au cours des deux matches, et dans ce cas seulement, l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité au nombre de buts marqués à l'extérieur, le vainqueur sera déterminé par des tirs au but conformément aux lois du jeu de l'International Football Association Board. L'équipe qui aura réussi à marquer le plus grand nombre de tirs au but sera déclarée victorieuse. »

Cette décision sera mise en œuvre sur les compétitions susmentionnées à partir de la prochaine saison 2022/23.

Veuillez agréer, Chers Secrétaires Généraux, nos plus sincères salutations.

**CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL**

Véron Mosengo-Omba
Secrétaire Général